

... dans son édition du 17 septembre, *Le Canard Enchaîné* revient sur un effet inattendu de la réforme des rythmes.

Comme cette réforme n'est pas obligatoire dans le privé, 90 % des établissements ont décidé de ne pas l'appliquer.

Outre le fait que cette exception a attiré de très nombreuses familles, augmentant ainsi les effectifs, ces écoles, selon *Le Canard*, touchent malgré tout le "fond d'amorçage" versé par l'État pour lancer la réforme !

Enfin, la loi obligeant les communes à verser des subventions aux établissements privés (le "forfait communal") au prorata de la dépense moyenne par élève du public, celle-ci ayant augmenté du fait du coût des activités péri-scolaires, les écoles privées ont vu automatiquement grimper leurs versements...

"Un peu plus et la gauche paradoxale qui nous gouverne va subventionner la Manif pour tous !" conclut l'article